

2007-03-23

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demande de report de l'assemblée générale de la BNB rejetée

Par une ordonnance rendue ce 23 mars 2007 en référé, la Présidente du Tribunal de commerce de Bruxelles a rejeté la demande de suspension et de report de l'assemblée générale ordinaire de la Banque nationale de Belgique, introduite la veille par 22 actionnaires. Elle a rappelé que l'assemblée générale ordinaire de la Banque n'a pas la compétence d'approuver les comptes, de se prononcer sur l'administration et la gestion ou de donner décharge aux organes d'administration de la Banque. Cette assemblée aura donc bien lieu le lundi 26 mars 2007 à 11h à 1000 Bruxelles, rue Montagne aux Herbes Potagères n° 61.